

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 442

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE 5

À l'alinéa 4, après le mot :

« déplacements »,

insérer les mots :

« , de maillage territorial des services publics, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la pleine prise en compte par l'État dans les directives territoriales d'aménagement et de développement durables des enjeux liés à la accès pérenne de l'ensemble des territoires à des services publics de qualité, mission fondamentale de leur aménagement et condition de tout développement, et à plus forte raison de tout développement durable.